

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : PUSL GOLD-B  
 N° CE : 202-966-0  
 N° CAS : 101-68-8

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sidec  
 Industrieweg 10  
 2490 Balen - BELGIE  
 T +32 14 81 50 01  
[safety@sidec.be](mailto:safety@sidec.be) - [www.sidec.eu](http://www.sidec.eu)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Inhalation) H332  
 Skin Irrit. 2 H315  
 Eye Irrit. 2 H319  
 Resp. Sens. 1 H334  
 Skin Sens. 1 H317  
 Carc. 2 H351  
 STOT SE 3 H335  
 STOT RE 2 H373

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée.  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332 - Nocif par inhalation.  
 H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.  
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer (par ingestion).  
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (système respiratoire/système digestif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par ingestion).

# PUSL GOLD-B

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)	: P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P260 - Ne pas respirer les vapeurs, brouillards. P280 - Porter des vêtements de protection. P284 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Phrases EUH	: EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : Susceptible de provoquer le cancer (Mortel en cas d'ingestion.). Risque présumé d'effets graves pour les organes (Peut être nocif par inhalation) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Peut être nocif par inhalation). Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Polymeric MDI	(N° CAS) 9016-87-9 (N° CE) 500-079-6 (N° REACH) 01-2119457024-46	≥ 70	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373
2 4'-Methylenebis(Phenyl Isocyanate)	(N° CAS) 5873-54-1 (N° CE) 227-534-9 (N° Index) 615-005-00-9 (N° REACH) 01-2119480143-45	≥ 16	Carc. 2, H351 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 STOT RE 2, H373 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317
4,4'-Diphenylmethane diisocyanate	(N° CAS) 101-68-8 (N° CE) 202-966-0 (N° Index) 615-005-00-9 (N° REACH) 01-2119457014-47	≥ 14	Carc. 2, H351 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 STOT RE 2, H373 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335

#### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
2 4'-Methylenebis(Phenyl Isocyanate)	(N° CAS) 5873-54-1 (N° CE) 227-534-9 (N° Index) 615-005-00-9 (N° REACH) 01-2119480143-45	( 0,1 ≤C < 100) Resp. Sens. 1, H334 ( 5 ≤C < 100) STOT SE 3, H335 ( 5 ≤C < 100) Skin Irrit. 2, H315 ( 5 ≤C < 100) Eye Irrit. 2, H319
4,4'-Diphenylmethane diisocyanate	(N° CAS) 101-68-8 (N° CE) 202-966-0 (N° Index) 615-005-00-9 (N° REACH) 01-2119457014-47	( 0,1 ≤C < 100) Resp. Sens. 1, H334 ( 5 ≤C < 100) STOT SE 3, H335 ( 5 ≤C < 100) Skin Irrit. 2, H315 ( 5 ≤C < 100) Eye Irrit. 2, H319

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Retirer les vêtements contaminés.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

# PUSL GOLD-B

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. . Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: eau abondante en jet.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion	: Corrosion et un température élevé peut provoquer du pression - dans ce cas refroidissement et dilution avec beaucoup d'eau est nécessaire.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Autres informations	: Prévoir un dispositif pour contenir l'écoulement des résidus lors de l'extinction. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Utiliser un vêtement de protection. Assurer une ventilation adéquate. Eloigner le public.
-------------------	---

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Ventiler la zone. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eloigner le personnel superflu.
----------------------	---

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	--

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Mesures d'hygiène	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
------------------------	--

# PUSL GOLD-B

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

PUSL GOLD-B (101-68-8)		
Belgique	Nom local	4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane (MDI) # Difenylmethaan-4,4'-di-isocyanat (MDI)
Belgique	Valeur limite (mg/m <sup>3</sup> )	0,052 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	0,005 ppm
2 4'-Methylenebis(Phenyl Isocyanate) (5873-54-1)		
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,02 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	0,07 mg/m <sup>3</sup>
4,4'-Diphenylmethane diisocyanate (101-68-8)		
Belgique	Valeur limite (mg/m <sup>3</sup> )	0,052 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	0,005 ppm
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	0,01 ppm
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup> ((5min))
France	VLE (ppm)	0,02 ppm ((5min))
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,02 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	0,07 mg/m <sup>3</sup>
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	0,005 ppm

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Vêtements de protection - sélection du matériau	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des mains	: Gants de protection en caoutchouc butyle > 480 min > 0,5 mm (EN 374). caoutchouc nitrile >= 0.35mm (>=480 min). caoutchouc fluoré >0.4 mm. Polychloroprène >= 0.5 mm (>=480 min)
Protection oculaire	: Lunettes bien ajustables. Porter un appareil de protection des yeux/du visage
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. Masque complet à purification d'air. Dans le but d'éviter l'inhalation de brouillard/vapeur, le port d'un appareil respiratoire est requis durant la pulvérisation. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives. Les personnes souffrant d'asthme, d'eczéma, de maladies pulmonaires chroniques, ou d'allergies cutanées ou respiratoires aux isocyanates, ne doivent pas travailler avec ce produit



Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: brun.
Odeur	: Terre. odeur de moisi.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 300
Point d'éclair	: ≈ 220
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible

# PUSL GOLD-B

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: > 500 °C Non applicable
Pression de vapeur	: 19 hPa
Pression de vapeur à 50 °C	: 48 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,228 kg/l
Solubilité	: Non miscible. Réagit au contact de l'eau en dégageant du gaz carbonique (CO <sub>2</sub> ). Eau: 0 %
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 84,4 mPa·s
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 10.2. Stabilité chimique

Dioxyde de carbone. CO<sub>2</sub>-séparation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique au contact de : alcools. amines. Réagit lentement à l'eau, produit des gaz (CO<sub>2</sub>) et une surpression : rupture du conteneur.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif par inhalation.

ETA CLP (voie orale)	10000 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie cutanée)	9400 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (gaz)	4500 ppmv/4h
ETA CLP (vapeurs)	11 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h

#### 2,4'-Methylenebis(Phenyl Isocyanate) (5873-54-1)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (Rat, Mâle / Femelle, Lecture croisée, Oral, 14 jour (s))
DL50 cutanée lapin	> 9400 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou équivalent à OECD 402, 24h, Lapin, Mâle / Femelle, Lecture croisée, Cutané, 14 jour (s))
CL50 inhalation rat (mg/l)	0,42 mg/l air (OCDE 403: Toxicité aiguë par inhalation, 4 h, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale d'un produit similaire, Inhalation (aérosol))

#### 4,4'-Diphenylmethane diisocyanate (101-68-8)

DL50 orale rat	> 7616 mg/kg (Équivalent ou correspondant à OCDE 401, Rat, Femelle, Lecture croisée, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 9400 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou équivalent à OCDE 402, 24h, lapin, mâle / femelle, lecture croisée, cutanée)
CL50 inhalation rat (mg/l)	0,49 mg/l air (Équivalent ou correspondant à OCDE 403, 4 h, Rat, Mâle / femelle, Lecture croisée, Inhalation (aérosol))

#### Polymeric MDI (9016-87-9)

DL50 orale rat	> 10000 mg/m <sup>3</sup>
DL50 cutanée lapin	> 9400

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

# PUSL GOLD-B

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer (par ingestion).
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes (système respiratoire/système digestif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par ingestion).
Danger par aspiration	: Non classé

### PUSL GOLD-B (101-68-8)

Viscosité, cinématique	68,73 mm <sup>2</sup> /s
------------------------	--------------------------

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### 2,4'-Méthylènebis(Phényl Isocyanate) (5873-54-1)

CL50 poisson 1	> 1000 mg/l (OCDE 203: Poisson: étude de toxicité aiguë, 96 h, Danio rerio, système statique, eau douce, références croisées, concentration nominale)
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (OCDE 202: Étude d'immobilisation aiguë à Daphnia sp., 24 h, Daphnia magna, système statique, eau douce, références croisées, concentration nominale)
ErC50 (algues)	> 1640 mg/l (OCDE 201: Algues: étude d'inhibition de la croissance, 72 h, Desmodesmus subspicatus, Système statique, Eau douce, Lecture croisée, BPL)

#### 4,4'-Diphénylméthane diisocyanate (101-68-8)

CL50 poisson 1	> 1000 mg/l (OCDE 203: Poisson: étude de toxicité aiguë, 96 h, Danio rerio, système statique, eau douce, références croisées, concentration nominale)
CE50 Daphnie 1	129,7 mg/l (OCDE 202: Étude d'immobilisation aiguë chez Daphnia sp., 24h, Daphnia magna, système statique, eau douce, lecture croisée, mouvement)

#### Polymeric MDI (9016-87-9)

CL50 poisson 1	> 1000 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 1000 µg/l
NOEC chronique crustacé	> 10 ppm

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 2,4'-Méthylènebis(Phényl Isocyanate) (5873-54-1)

Persistance et dégradabilité	Eau : Non biodégradable.
------------------------------	--------------------------

#### 4,4'-Diphénylméthane diisocyanate (101-68-8)

Persistance et dégradabilité	Eau : Non biodégradable.
------------------------------	--------------------------

#### Polymeric MDI (9016-87-9)

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	0 %

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### PUSL GOLD-B (101-68-8)

BCF poissons 1	< 14 mg/kg
----------------	------------

#### 2,4'-Méthylènebis(Phényl Isocyanate) (5873-54-1)

BCF poissons 1	92 – 200 (OCDE 305: Bioconcentration: test d'écoulement avec du poisson, 28 jour (s), Cyprinus carpio, Système d'écoulement, Eau douce, Lecture croisée, BPL)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,51 (Lecture croisée, OCDE 117: Coefficient de partage (n-octanol / eau), méthode HPLC, 22 ° C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

#### 4,4'-Diphénylméthane diisocyanate (101-68-8)

BCF poissons 1	92 – 200 (OCDE 305: Bioconcentration: test d'écoulement avec des poissons, 4 semaines, Cyprinus carpio, Système d'écoulement, Eau douce, Valeur expérimentale, BPL)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,51 (Valeur expérimentale, OCDE 117: Coefficient de partage (n-octanol / eau), méthode HPLC, 22 ° C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

#### Polymeric MDI (9016-87-9)

BCF poissons 1	< 14
----------------	------

# PUSL GOLD-B

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### 2 4'-Méthylènebis(Phenyl Isocyanate) (5873-54-1)

Ecologie - sol : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 4,4'-Diphenylmethane diisocyanate (101-68-8)

Ecologie - sol : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Composant

2 4'-Méthylènebis(Phenyl Isocyanate) (5873-54-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
4,4'-Diphenylmethane diisocyanate (101-68-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.
Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. Neutraliser soigneusement les résidus. Vider les résidus de l'emballage.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Contacter les services d'élimination des déchets.
Indications complémentaires	: Recycler ou éliminer conformément à la législation en vigueur.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

# PUSL GOLD-B

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### - Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN)	: Non
Non soumis à l'ADN	: Non

#### - Transport ferroviaire

Transport interdit (RID)	: Non
--------------------------	-------

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

Référence réglementaire	: WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)	: Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen	: Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding	: Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid	: Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling	: Aucun des composants n'est listé

##### Danemark

Remarques concernant la classification	: Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies
Recommandations réglementation danoise	: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci Les personnes souffrant d'asthme, d'eczéma, de maladies pulmonaires chroniques, ou d'allergies cutanées ou respiratoires aux isocyanates, ne doivent pas travailler avec ce produit Les règles des autorités danoises pour l'environnement de travail sur l'emploi des résines époxy et des isocyanates doivent être observées durant l'utilisation et l'élimination

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

# PUSL GOLD-B

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*